

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Techniques de l'informatique :
Informatique de gestion (420.AA)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Décembre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion* (420.AA) donné au Cégep régional de Lanaudière à Joliette s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes. Elle permettra également d'évaluer l'efficacité de l'application de cette politique.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, dûment adopté par son conseil d'établissement, a été reçu par la Commission le 16 septembre 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 1^{er} et 2 décembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M. Vincent Bourassa, architecte organique intégrateur à la CSST, M^{me} Diane De Grosbois, conseillère pédagogique au Collège Ahuntsic et M. Jean-François Savard, professeur de Techniques de l'informatique au Cégep Limoilou. Le comité était assisté de M. René Gosselin, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire. Enfin, M^{me} Nicole Lafleur, présidente au la CEEC, a participé à la visite à titre de commissaire invitée.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep régional de Lanaudière à Joliette est un établissement public. Il est l'un des trois collèges constituant le Cégep régional, les deux autres étant ceux de l'Assomption et de Terrebonne. À l'automne 2005, le Collège constituant de Joliette accueillait, au total, 1 992 élèves. L'établissement offrait 20 programmes à la formation ordinaire, dont cinq programmes préuniversitaires, douze programmes techniques menant au DEC et trois programmes « doubles DEC ». Le Collège a choisi d'offrir la voie de spécialisation *Informatique de gestion* du programme *Techniques de l'informatique*. Ce programme accueille 44 élèves, soit 2,2 % de la population étudiante.

Le programme *Techniques de l'informatique*, voie de spécialisation *Informatique de gestion*, offert au Cégep régional de Lanaudière, a été approuvé par le ministre de l'Éducation en 2000 et compte au total 91 2/3 unités. Le programme est conçu selon l'approche par objectifs et standards. Sept enseignants, dont quatre permanents, donnent la formation spécifique du programme. Le nombre d'inscriptions dans le programme est passé de 50 en 2001 à 19 en 2004. Cette clientèle est majoritairement masculine et provient en très grande partie de la région de Lanaudière. Les mathématiques 536 constituent une condition spécifique à l'admission au programme. Le Collège a conclu une entente DEC-BAC en informatique avec l'Université Laval.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Cégep régional de Lanaudière à Joliette s'est doté d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1998. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a jugé que cette politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité dans son rapport d'évaluation datant de janvier 1999. La présente évaluation de programme constitue également un exercice d'évaluation de l'application de la PIEP. Elle permettra à la Commission d'évaluer, pour une première fois, l'efficacité de l'application de cette politique.

Le Collège avait amorcé des travaux d'évaluation dans le cadre du suivi d'implantation du nouveau programme à la suite de la diplomation de la première cohorte en 2004. C'est à partir de ces travaux que le Collège a choisi de procéder à l'évaluation du programme *Informatique de gestion* dans le cadre de la présente opération menée par la Commission. L'évaluation du programme est basée sur les critères de sa PIEP. Ce sont : la pertinence, la cohérence, le soutien et l'encadrement pédagogiques, les ressources humaines, les ressources matérielles et l'efficacité. Les deux autres critères demandés par la Commission pour la présente opération ont aussi été traités. La valeur des méthodes pédagogiques l'a été par l'entremise du soutien et de l'encadrement pédagogiques et l'évaluation des apprentissages le fut à l'intérieur de la section traitant de l'efficacité. La visite effectuée par la Commission au début du mois de décembre 2005 a permis d'obtenir des informations complémentaires au rapport d'évaluation du programme ainsi qu'au rapport d'appréciation de l'efficacité de la PIEP.

Au travers des différentes étapes menant à l'évaluation du programme, le Collège a établi les problématiques propres au programme, notamment la baisse de la clientèle, l'augmentation de la tâche des enseignants et le faible taux de réussite des élèves en première année. La Commission constate que les critères retenus pour l'évaluation du programme permettent d'examiner les éléments pertinents.

Le comité d'évaluation était composé des membres suivants : la directrice adjointe intérimaire, le coordonnateur – et enseignant – du Département d'informatique ainsi que deux conseillers pédagogiques. La Commission constate que la composition du comité d'évaluation était différente de celle fixée par la PIEP. Le comité comptait un seul enseignant du programme plutôt que deux comme le prescrit la PIEP dans le cas de l'évaluation d'un programme menant à un DEC.

Le rapport précise que l'évaluation a porté essentiellement sur la formation spécifique du programme. Lors de la consultation sur le devis, la Commission des études a suggéré d'ajouter la formation générale propre à la démarche. Cependant, en raison du fait que les groupes de formation générale soient hétérogènes et ne regroupent pas les élèves d'*Informatique de gestion*, le Collège a abandonné l'idée de prendre en compte ce type de formation. La Commission estime que le Collège aurait dû soumettre les disciplines de la formation générale au processus d'évaluation. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de prendre en compte l'ensemble des composantes de la formation lors d'une évaluation de programme.

Le Collège a débuté ses travaux reliés à l'évaluation du programme en juin 2004 à la suite de la diplomation de la première cohorte (2001). La Commission des études a émis un avis favorable sur le contenu du devis en février 2005. La rédaction du rapport final s'est terminée en août 2005.

Les données utilisées dans le rapport proviennent de statistiques compilées soit par le Collège, notamment la relance des diplômés, soit par le Service régional des admissions du Montréal métropolitain. Elles proviennent également de documents relatifs à l'élaboration de programme et à l'enseignement tels les plans-cadres, les plans de cours et les logigrammes. Le Collège a procédé à la collecte de données en administrant des questionnaires aux finissants, aux élèves, aux enseignants du Département, aux responsables des milieux de stage ainsi qu'aux responsables du Département d'informatique de gestion dans 10 collèges de 2 700 élèves et moins. Les entrevues ont permis d'obtenir d'autres données auprès des enseignants du Département d'informatique de même qu'auprès de ceux des autres disciplines de la formation spécifique. Par ailleurs, le Collège a obtenu la collaboration du coordonnateur, des enseignants du Département d'informatique et des membres du comité d'autoévaluation pour l'analyse des données.

La Commission est d'avis que les instruments de collecte n'ont pas permis d'aller chercher toutes les données nécessaires à une évaluation complète de programme. Par exemple, les consultations menées auprès des élèves inscrits n'ont pas couvert la cohérence de la grille de cours. Le Collège aurait pu enrichir l'information pertinente en étendant sa collecte de données aux employeurs, aux universités qui accueillent une proportion significative de finissants, à la formation générale, aux cours des disciplines contributives du programme ainsi qu'aux cours spécifiques offerts à l'hiver.

Comme le prévoit la PIEP du Collège, la direction de l'établissement a assumé la responsabilité de mener à terme l'autoévaluation.

D'une part, le Collège conclut à une application efficace de sa PIEP dans son rapport d'appréciation. Il indique, par ailleurs, que quelques points sont à améliorer. Par exemple, le Collège estime que le système d'information sur les programmes d'études n'était pas suffisamment fonctionnel lors de l'évaluation du programme et que sa politique gagnerait à préciser les rôles et les responsabilités du comité de programme et des départements d'enseignement. Le Collège a pu constater qu'une partie des lacunes reliées à l'évaluation de programme tient à sa PIEP. C'est pourquoi il veut se donner une politique de gestion de ses programmes d'études lui permettant de procéder à une révision de sa PIEP tout en se dotant d'un outil intégré de gestion de ses programmes d'études.

D'autre part, la Commission est d'avis que le Collège n'est pas allé chercher toutes les données utiles à la présente évaluation. Elle constate que les liens ne sont pas toujours clairs entre l'analyse et les mesures découlant de cette autoévaluation. Les mesures retrouvées au plan d'action sont souvent partielles. Compte tenu de la situation actuelle, la Commission *suggère* au Collège d'accélérer ses travaux de mise à jour de sa PIEP afin que la prochaine évaluation de programme puisse bénéficier d'une évaluation efficace.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège de sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes, lors de l'évaluation de son programme d'*Informatique*, a été partiellement efficace.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le Collège a établi, avec certains employeurs de la région, des liens par le biais des stages du programme supervisés par les enseignants. Les attentes des employeurs sont identifiées par les enseignants du Département et cette identification se limite à ceux qui, d'année en année, accueillent des stagiaires. Les enseignants, à la lumière de ce qu'ils ont compris, adaptent alors leur contenu de cours en tenant compte des besoins perçus par l'entremise des stages ainsi qu'en fonction de ce qu'ils ont observé en terme de changements technologiques. Le Collège entretient également des liens avec les diplômés en effectuant

une relance annuelle. Même si cette relance permet de connaître, entre autres, les taux de placement, elle ne permet pas aux diplômés de se prononcer sur les améliorations possibles au programme.

Afin d'évaluer la pertinence de la formation au regard du monde du travail, le Collège a enquêté auprès des milieux de stage et des 18 finissants de 2004 sur la base de sept compétences terminales du programme. Les responsables des milieux de stage ont confirmé, qu'en général, les finissants ont poursuivi le développement de ces compétences lors de la réalisation de leur stage. Les finissants se sont montrés satisfaits dans une proportion de 80 % quant à la pertinence de ces compétences dans leur milieu de travail. De plus, l'enquête menée auprès des finissants a aussi permis de connaître leur situation professionnelle. Cette enquête réalisée en mars 2005 révèle que la majorité d'entre eux travaille dans leur domaine et qu'un certain nombre poursuivent des études universitaires, principalement à l'École de technologie supérieure. Le Collège conclut que son programme « semble répondre aux besoins du marché du travail ».

Le Collège a prévu, dans son plan d'action, une mesure qui précise que la relance devra servir à mesurer la satisfaction des diplômés concernant l'adéquation de leur formation professionnelle avec le marché du travail et une autre mesure qui vise à garder le contact avec les diplômés dans le but de connaître leur situation professionnelle et leur intégration au marché du travail. Actuellement, le Collège évalue les besoins des employeurs uniquement à partir des stages. De plus, la relance annuelle ne permet pas aux diplômés de se prononcer sur les améliorations possibles au programme. Dans ce contexte,

la Commission recommande au Collège de développer des mécanismes formels lui permettant de mieux analyser les besoins de formation auprès de ses diplômés et du marché du travail.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège a des plans-cadres pour l'ensemble des cours du programme à l'exception des cours de sixième session *Intégration des apprentissages* et *Intégration des apprentissages en milieu de stage*. Le Collège a analysé tous les plans-cadres existants et il conclut qu'ils sont tous conformes au modèle qui avait été produit par le comité d'élaboration en 2001. Les enseignants d'informatique et des autres disciplines de la formation spécifique, rencontrés lors des entrevues, reconnaissent que les plans-cadres sont utiles et servent de guides à l'élaboration des nouveaux plans de cours. Afin de vérifier la cohérence des plans

de cours avec les plans-cadres, le Collège a retenu pour appréciation les plans de cours de la formation spécifique de la première session. De plus, le Collège a choisi d'analyser les plans des cours *Intégration des apprentissages en milieu de stage* (SKJ) et *Intégration des apprentissages* (SJ3) offerts à la sixième session dans le but de soutenir les enseignants, notamment dans l'élaboration des plans-cadres de ces cours. L'analyse des plans de cours a révélé que les éléments de compétence n'étaient liés ni avec les critères de performance ni avec les contenus du cours *Système d'exploitation I*. En outre, les cinq compétences attribuées au cours *Intégration des apprentissages en milieu de stage* n'apparaissent pas sur le plan de ce cours. Selon les enseignants interrogés, il aurait été difficile de développer ces cinq compétences dans un stage sous supervision indirecte. Certaines de ces compétences, associées au cours *Intégration des apprentissages en milieu de stage*, seraient enseignées avant la sixième session. Par exemple, ce serait le cas pour les compétences *Assurer la qualité d'une application* 0177 et *Assurer soutien technique et formation aux utilisatrices et utilisateurs* 0179. Quant à la compétence *Mettre en œuvre une application* 017A, associée au cours *Intégration des apprentissages*, elle serait atteinte en milieu de travail ce qui en fait une compétence qui aurait dû être rattachée au cours *Intégration des apprentissages en milieu de stage*.

Selon le rapport, les enseignants du programme ayant participé à l'élaboration du programme en 2000-2001 ont affirmé être conscients qu'il restait des ajustements à apporter aux relations entre les compétences et les cours. Plusieurs mesures touchant la cohérence des plans-cadres aux plans de cours ainsi qu'aux cours associés aux stages et à l'épreuve synthèse de programme ont été inscrites au plan d'action dans le but de résoudre les problèmes observés. Lors de la visite, le Collège a expliqué que, même si le logigramme de cours comprend l'ensemble des objectifs du programme, il ne peut assurer que tous les objectifs soient atteints, notamment l'objectif *Assurer soutien technique et formation aux utilisatrices et utilisateurs*. Dans ce contexte,

la Commission recommande au Cégep régional de Lanaudière à Joliette de prendre les moyens nécessaires pour que tous les objectifs du programme soient pris en compte dans les cours qui le composent.

Les élèves rencontrés ont reconnu la pertinence et l'utilité de la formation reçue dans les cours de la formation générale propre en français et en anglais. Les enseignants de ces disciplines ont souligné qu'ils adaptent certains travaux demandés aux élèves au domaine de formation dans lequel ils évoluent.

Afin d'évaluer la progression des apprentissages, le Collège a rencontré les enseignants en entrevue et a consulté les finissants de 2004 par l'entremise d'un questionnaire. Les enseignants ont précisé que les activités d'apprentissage de la formation spécifique sont

bien articulées dans une séquence progressive qui favorise l'intégration des éléments du programme. Ils se sont exprimés ainsi pour les raisons suivantes : les élèves sont, d'après eux, bien préparés pour suivre les cours exigeant des préalables; les enseignants s'assurent que les élèves ont bien développé les compétences avant d'attribuer la note de passage; les enseignants réalisent un bilan annuel des cours qui se sont donnés afin d'assurer une continuité avec ceux qui seront offerts l'année suivante.

Quant aux finissants de 2004, ils se sont montrés satisfaits de la progression des apprentissages. Ils ont affirmé que le rythme de présentation des contenus de cours, la séquence des cours et les liens entre eux leur ont permis de développer les compétences terminales du programme.

Les élèves sont bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage par l'entremise des plans de cours. Le Collège ajoute une période supplémentaire à l'horaire de l'élève dans le cours *Mathématiques appliquées* pour la réalisation d'exercices, la supervision de travail et l'initiation à Maple. La participation de l'élève à cette période est facultative. La grille des cours par session indique un équilibre quant au nombre d'heures exigées par les cours d'une session à l'autre à l'exception de la sixième session qui compte moins d'heures. Les élèves rencontrés lors de la visite et l'enquête menée auprès des finissants de 2004 et 2005 indiquent que le nombre d'heures de travail moyen consacrées aux études augmente, de façon générale, au fil des sessions. La cinquième session s'avère la plus exigeante. Toutefois, cette situation ne semble pas problématique puisque les finissants consultés en 2004 et en 2005 estiment que le contexte l'exige.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

L'analyse des plans de cours de la formation spécifique de la première session et des deux plans de cours de la sixième session amène le Collège à conclure que les méthodes pédagogiques sont généralement bien adaptées aux objectifs du programme. Toutefois, il précise que quelques améliorations sont à apporter, notamment dans les cours *Système d'exploitation I* et *Système d'exploitation II* où l'absence d'atelier pratique sur l'installation de composantes matérielles nuit à l'atteinte des compétences *Installer des éléments physiques et logiques dans une station de travail* et *Mettre à profit les possibilités d'un*

système d'exploitation propre à une station de travail. En effet, l'activité pédagogique proposée consiste au démontage d'un ordinateur. Actuellement, compte tenu des ressources disponibles, il n'est pas possible de permettre aux élèves de réaliser cette activité. Sa réalisation se traduirait par un trop grand nombre d'appareils à remonter pour les activités subséquentes, ce qui explique que l'activité prend la forme d'une démonstration par l'enseignant. Les enseignants rencontrés ont affirmé que certains élèves peuvent développer cette compétence à un autre moment de leur formation, notamment lors de la réalisation du stage. Le Collège a identifié une mesure dans son plan d'action visant à étudier les modalités permettant le travail en laboratoire pour l'atteinte de la compétence du cours. De plus, sur le plan des ressources informatiques, les élèves et les enseignants soulignent la difficulté de tester des applications spécialisées (réseau, protection, Internet) en raison des protections déterminées par le Collège. Dans son plan d'action, le Collège prévoit d'étudier la possibilité de dégager des ressources afin de doter le programme d'un accès à un laboratoire de quincaillerie informatique. La Commission *suggère* au Collège d'accélérer la mise en œuvre de son plan d'action de manière à offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux élèves.

La visite a permis de constater qu'en général, les méthodes pédagogiques étaient efficaces. En général, les méthodes pédagogiques sont bien adaptées aux caractéristiques des élèves. La consultation effectuée par le Collège confirme la satisfaction des élèves. L'expression de cette satisfaction touche l'adaptation des exposés, des travaux, le choix des documents d'appui et la rétroaction à la suite des évaluations. Les élèves rencontrés ont précisé que les méthodes pédagogiques favorisaient, dans l'ensemble, le maintien de leur motivation. Ils ont souligné les travaux d'équipe, les projets ainsi que les références sur Internet en lien avec les notions vues en classe permettant aux élèves les plus curieux d'approfondir leurs connaissances. Ils ont également parlé du développement de leur autonomie grâce aux activités d'autoapprentissage. Pour leur part, les finissants de 2004 ont démontré leur satisfaction à l'égard des activités de fin de programme visant à les préparer au marché du travail. La préparation du curriculum vitae et les activités en milieu de stage en sont des exemples. D'ailleurs, la formule de stage est perçue comme étant efficace autant de la part des responsables de stage que des élèves eux-mêmes.

Le Collège distribue aux élèves de première année un guide méthodologique, spécialement conçu pour eux, afin de mieux les accompagner. Les périodes de disponibilité des enseignants à leur bureau, l'encadrement des activités pratiques par les professeurs et les périodes d'encadrement ajoutées à l'horaire en première et deuxième session sont de nature à bien soutenir les élèves dans leurs apprentissages. Enfin, le Collège projette de mettre en place des mesures et des indicateurs formels lui permettant de dépister les élèves en

difficultés. La Commission note les efforts consentis par les enseignants du programme pour assurer un encadrement de qualité auprès des élèves.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

L'analyse qu'a faite le Collège des plans de cours sélectionnés de première et de sixième session a démontré que plusieurs types d'évaluation contribuent à déterminer la note au terme du cours. Les instruments d'évaluation sont conformes à ce qui est annoncé dans le plan de cours. Pour ce qui est du cours de sixième session *Intégration des apprentissages*, le Collège reconnaît que la note de l'épreuve synthèse est formée d'un cumul de notes et que cette façon d'évaluer n'est pas congruente à l'approche par objectifs et standards. Dans le cours *Intégration des apprentissages en milieu de stage*, les instruments d'évaluation existants ne permettent pas d'évaluer l'atteinte des cinq compétences associées à ce cours. L'analyse effectuée par la Commission de l'ensemble des plans de cours, des modes d'évaluation et des examens démontre que la majorité des plans de cours sont conçus selon l'approche par objectifs et standards, mais que l'évaluation pratiquée ne respecte pas cette approche en raison de l'absence d'une épreuve finale à caractère intégrateur et parce qu'elle ne vérifie pas toujours l'atteinte des objectifs en fonction des standards déterminés. Le texte de la PIEA du Collège gagnerait à être plus précis quant à l'évaluation de l'atteinte des compétences. Le Collège a prévu, dans son plan d'action, une mesure visant à mettre à jour les outils d'évaluation en fonction des compétences. Toutefois, compte tenu du fait que la maîtrise de chacune des compétences ne fait pas toujours l'objet d'évaluation et que la note finale est déterminée à partir de la somme de plusieurs évaluations sans nécessairement en vérifier le caractère intégrateur,

la Commission recommande au Collège de voir à ce que l'atteinte de chacune des compétences du programme soit évaluée et de s'assurer, dans le respect de l'approche par objectifs et standards, que la pondération de l'épreuve visant à confirmer la maîtrise de la compétence soit suffisamment importante.

Plusieurs personnes participent à l'évaluation de chacun des stages et il n'y a pas de mécanisme formel qui veille à assurer l'équivalence de ces évaluations actuellement, et ce, malgré l'article 6.4.6 de la PIEA du Collège ainsi que ce que prévoit la politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA). Le Collège est conscient de cette lacune et il a retenu des mesures dans son plan d'action à cet effet. Dans ce contexte, la

Commission *suggère* au Collège de s'assurer du respect du principe de l'équivalence dans les évaluations de ses élèves, comme stipulé dans sa PIEA.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Les élèves admis dans le programme répondent aux seuils minimaux d'admission exigés par le Collège. Selon le rapport d'autoévaluation, le nombre de demandes d'admission et le nombre d'inscriptions ont diminué dans le programme au cours des dernières années. Le nombre d'inscriptions est passé de 50 en 2001 à 19 en 2004. La consultation menée auprès des établissements de taille comparable révèle qu'ils connaissent également une baisse de clientèle. Le Collège conclut que cette situation est attribuable à une conjoncture générale liée aux débouchés du programme et non à une problématique locale.

Les données CHESCO démontrent que les moyennes générales au secondaire des nouveaux inscrits au Collège constituant de Joliette sont équivalentes à celles du réseau public pour les cohortes 2001 à 2004. Cette moyenne s'établit à 76,3 % pour le Collège contre 76,2 % pour le réseau. Les données CHESCO indiquent également que le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre³ est généralement inférieur au réseau public pour les mêmes cohortes. Ce taux moyen est de 78,2 % pour le Collège et de 81,6 % pour le réseau. Globalement, le taux de réinscription au troisième trimestre est inférieur au réseau public. Il s'établit à près de 81,7 % pour le Collège comparativement à 86,6 % pour le réseau pour les cohortes 2001 à 2003. Enfin, le taux de diplomation en durée prévue depuis l'implantation du nouveau programme (cohorte 2001) est de 28,6 % pour le Collège et de 35,2 % pour le réseau. Toutefois, il faut souligner les petits nombres d'élèves par cohorte pour le Collège ainsi que les fluctuations importantes des taux d'une année à l'autre.

Dans son analyse, le Collège a identifié des problèmes reliés à la rétention et à la diplomation et ce constat l'a amené à prendre certaines mesures à cet égard dans son plan d'action. La Commission invite le Collège à poursuivre ses démarches lui permettant d'agir rapidement sur le cheminement de ses élèves et à prendre les mesures nécessaires visant l'amélioration de leur réussite.

3. Le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre correspond au pourcentage des cours réussis (note scolaire supérieure à 59 %) par rapport à l'ensemble des cours suivis (réussis et échoués). Les échecs à un cours dont la présence n'a pas été confirmée par l'élève (à partir de l'automne 2003), les exemptions, les équivalences, les dispenses, les substitutions et les résultats incomplets, de même que les cours d'éducation physique sont exclus du calcul.

L'épreuve synthèse de programme est réalisée à l'intérieur du cours *Intégration des apprentissages* et prend en compte plus d'une discipline. En plus des compétences de la formation spécifique, elle prend en compte certains aspects du français de même que de la compréhension de l'anglais. L'article 7.4.3 de la PIEA stipule que l'épreuve synthèse doit vérifier si l'élève a atteint l'ensemble des objectifs et standards. De plus, l'article 7.4.4 ajoute que cette épreuve vérifie que l'élève a réalisé l'intégration des apprentissages visés par le programme. Or, comme le mentionne le rapport, la note attribuée à l'épreuve synthèse de programme est formée d'un cumul de notes. Elle ne rend donc pas compte de l'intégration des apprentissages essentiels, ceux-ci pouvant être précisés dans un profil de sortie. Les enseignants rencontrés ont de plus précisé que le profil de sortie n'était plus à jour. La mise à jour de ce profil pourrait alors être utile pour mieux cerner les compétences essentielles. Dans ce contexte,

la Commission recommande au Cégep régional de Lanaudière à Joliette de développer une épreuve synthèse de programme lui permettant d'évaluer l'intégration des apprentissages du programme.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit le soutien et l'encadrement pédagogiques, les ressources humaines et les ressources matérielles.

Le soutien et l'encadrement pédagogiques

Le Collège affirme que les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage et les mesures d'accueil et d'intégration sont à développer. Comme les enseignants s'investissent beaucoup dans l'encadrement des élèves, il est souhaitable que le développement des mesures se fasse de concert avec les autres intervenants du Collège. Le Collège a formulé trois mesures dans son plan d'action. La première concerne l'encadrement pédagogique, le soutien et le suivi alors que les deux autres visent les mesures de dépistage.

Les ressources humaines

Sur le plan du perfectionnement, le rapport du Collège précise que les besoins sont grands, mais que les enseignants sont limités par le temps qu'ils peuvent y consacrer. Depuis 2001, ce sont surtout des activités d'autoformation visant la mise à jour technologique relative au travail d'enseignement qui ont été effectuées. La diversité des cours à enseigner jumelée au petit nombre d'enseignants amène une spécialisation de ces derniers. Cette situation peut fragiliser l'expertise du Département, par exemple, lorsqu'il y a absence d'un enseignant. Une mesure dans le plan d'action vise à explorer le pairage d'expertise. D'autres solutions

pourraient être envisagées compte tenu de l'évolution rapide et de la complexité croissante des technologies en informatique. Les enseignants estiment que la priorité quant à leurs besoins en perfectionnement pédagogique et didactique hors Performa devrait aller au contenu disciplinaire. Le plan d'action présente une mesure en ce sens et une autre qui favorise les échanges avec des enseignants d'autres collèges.

La charge de travail des enseignants est bien répartie entre eux et s'apparente à celle de l'ensemble des enseignants du Collège. Cette charge a augmenté au fil des dernières années en raison de la baisse de la clientèle du programme, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre d'heures de cours, le nombre d'heures de préparation différentes et le nombre de cours à donner. Trois mesures touchant la répartition de la tâche et la charge d'enseignement de même que le soutien technique au programme ont été inscrites au plan d'action.

Les ressources matérielles

Généralement, les élèves jugent que les locaux sont adéquats. Quant à eux, les enseignants estiment que les locaux sont peu adéquats. Les problèmes soulevés dans le rapport sont le manque de confort et d'ergonomie des postes de travail et le niveau de bruit ambiant très élevé. Le Collège a aménagé récemment un local afin de répondre à l'absence d'une salle de cours théoriques à proximité du laboratoire. Toutefois, l'aménagement des locaux reste à compléter afin de les adapter aux technologies et à l'enseignement. Par exemple, l'absence de technologies à des fins d'enseignement et le fait d'avoir accès à un seul espace pourvu de postes informatiques au programme peuvent causer des difficultés d'organisation en raison de la présence de plusieurs groupes d'élèves en même temps. Par ailleurs, le Collège a précisé que les équipements les plus récents et performants sont dédiés prioritairement au programme d'*Informatique de gestion* favorisant une adaptation aux nouvelles technologies. La Commission note que le Collège a fourni un ordinateur portable à chacun des enseignants permanents du Département.

Plan d'action

Le rapport d'évaluation du programme *Informatique de gestion* a permis au Collège de dresser une liste de mesures, pour chacun des critères, et de se donner un plan d'action. L'adjoint à la direction du Collège constituant, responsable du programme d'études et du plan d'action, devra veiller à sa mise en œuvre. Le plan d'action présente un partage des responsabilités et un calendrier de réalisation. Actuellement, le Collège constituant affirme ne pas posséder toutes les ressources nécessaires pour réaliser ce plan d'action et la Commission constate certaines difficultés à cet égard. La Commission encourage le Collège à prioriser les actions structurantes du plan et à y affecter les ressources requises.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Informatique de gestion* du Cégep régional de Lanaudière à Joliette comporte des forces et des faiblesses.

Le programme *Informatique de gestion* offert au Collège constituant de Joliette présente des points forts reliés aux méthodes pédagogiques de même qu'au dynamisme et à l'encadrement offert par son personnel enseignant. La Commission a noté l'ouverture des enseignants à s'engager dans l'amélioration du programme et la volonté ferme du Collège à prendre les moyens pour y parvenir.

Toutefois, le Collège devra s'assurer que tous les objectifs du programme sont pris en compte, voir à ce que l'atteinte de chacune des compétences soit évaluée et s'assurer que la pondération de l'épreuve attestant de la maîtrise de la compétence soit adéquate. Il devra aussi développer une épreuve synthèse de programme lui permettant d'évaluer l'intégration des apprentissages. Le Collège devra développer des mécanismes formels et structurés pour analyser les besoins de formation auprès de ses diplômés ainsi que ceux du marché du travail.

De plus, le Collège devrait accélérer les travaux de mise à jour de sa PIEP ainsi que la mise en œuvre des mesures du plan d'action visant à offrir les meilleures conditions possibles pour l'apprentissage des élèves. Il devrait également s'assurer du respect du principe de l'équivalence dans les évaluations et poursuivre ses démarches lui permettant d'agir rapidement sur le cheminement des élèves et prendre les mesures nécessaires favorisant leur réussite. Enfin, le Collège devrait prendre en compte la composante de formation générale dans ses évaluations de programmes.

Par ailleurs, le Collège a fait l'appréciation de son application de sa PIEP à l'occasion de la présente évaluation de programme. La Commission juge que l'application faite par le Collège de sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes, lors de l'évaluation de son programme d'*Informatique*, a été partiellement efficace.

Les suites de l'évaluation

En faisant part à la Commission de ses commentaires sur la version préliminaire du rapport d'évaluation, le Cégep régional de Lanaudière à Joliette formule des remarques sur un certain nombre de points qu'elle a soulevés et apporte aussi certaines précisions. De plus, le Collège fait état des actions déjà réalisées à la suite de l'évaluation et de celles qu'il entend mettre en œuvre.

Le Collège régional a procédé, à l'hiver 2006, au développement du système d'information sur les programmes de manière à le mettre en service à l'automne 2006. Il ajoute que ses travaux de révision de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) sont avancés et qu'elle sera intégrée à sa politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP) prévue pour l'année 2006-2007. Le Collège entend bonifier le questionnaire visant les diplômés de manière à mieux évaluer la pertinence de la formation et, le cas échéant, apporter les améliorations nécessaires. En lien avec la recommandation portant sur la prise en compte des objectifs du programme, le Collège a revu les plans de cours en informatique et des ajustements ont été apportés au niveau des contenus de certains cours. Ces travaux amèneront le Collège à modifier la grille de cours qui sera effective pour l'année scolaire 2007-2008. Afin d'assurer le respect du principe d'équivalence dans les évaluations, le Collège a resserré ses pratiques à l'hiver 2006 en standardisant les outils d'évaluation du cours associé au stage.

Le Collège a également entrepris des actions en lien avec la suggestion lui demandant d'accélérer la mise en œuvre de son plan d'action. Ainsi, il a procédé à des investissements à l'été 2006 afin de réaménager l'ensemble des locaux du programme et il ajoute que l'actualisation d'installations et d'équipements permet de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves. Par exemple, un nouveau laboratoire assure l'atteinte des compétences *Installer des éléments physiques et logiques dans une station de travail* et *Mettre à profit les possibilités d'un système d'exploitation propre à une station de travail*. Des mesures ont été mises en place à l'automne 2006 afin de dépister plus facilement les élèves en difficulté et confirmer plus rapidement leur choix vocationnel. Une ressource enseignante supplémentaire a aussi été consentie afin d'améliorer les activités du cours *Programmation I* considéré comme déterminant dans la persévérance des élèves. Enfin, le Collège a révisé son plan d'action en accordant préséance à la réalisation des actions les plus structurantes.

La Commission souhaite recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard des recommandations qu'elle a adressées au Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente